



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 novembre 1998  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-troisième session

Point 93 g) de l'ordre du jour

### Développement durable et coopération économique internationale : développement culturel

#### Rapport de la Deuxième Commission\*

*Rapporteur* : M. Uladzimir Gerus (Bélarus)

#### Additif

## I. Introduction

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 93 de l'ordre du jour (voir A/53/608, par. 2). Elle a pris des décisions sur l'alinéa g) à ses 38e et 40e séances, les 12 et 24 novembre 1998. On trouvera un résumé de l'examen du point 93 g) par la Commission dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/53/SR.38 et 40).

## II. Examen du projet de résolution A/C.2/53/L.35

2. À la 38e séance, le 12 novembre, le représentant de l'Uruguay a présenté un projet de résolution intitulé «Développement culturel» (A/C.2/53/L.35) au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

3. À la 40e séance, le 24 novembre, le Vice-Président de la Commission, M. Burak Özügergin (Turquie), a rendu compte à la Commission du résultat des consultations officielles tenues sur le projet de résolution et appelé son attention sur les révisions ci-après, convenues à l'issue des consultations :

a) Dans le deuxième paragraphe du dispositif, les mots «États Membres» ont été remplacés par le mot «États»;

---

\* Le rapport de la Deuxième Commission sur ce point de l'ordre du jour sera publié en huit parties, sous la cote A/53/608 et Add.1 à 7.

b) Dans le paragraphe 4 du dispositif, les mots «en consultation avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture» ont été insérés après les mots «le Secrétaire général».

4. À la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution A/C.2/53/L.35, tel que révisé oralement (voir par. 5).

### III. Recommandation de la Deuxième Commission

5. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **Développement culturel**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 41/87 du 8 décembre 1986, 46/158 du 19 décembre 1991, 51/79 du 16 décembre 1996 et 52/197 du 18 décembre 1997,

*Notant* que l'opinion publique dans le monde entier ainsi que les gouvernements et les organisations non gouvernementales sont devenus plus sensibles aux besoins d'une meilleure intégration des aspects culturels à l'ensemble du processus de développement, à la suite de la Décennie mondiale du développement culturel<sup>1</sup> et des travaux de la Commission mondiale de la culture et du développement,

*Constatant avec satisfaction* la participation active des États Membres, des organes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des particuliers à l'exécution des projets de portées nationale, régionale et interrégionale cherchant à promouvoir les objectifs de la Décennie et son suivi, ainsi qu'aux travaux de la Commission mondiale,

*Prenant note* de la tenue à Stockholm, du 30 mars au 2 avril 1998, de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement,

1. *Prend note* de la note du Secrétaire général<sup>2</sup>;
2. *Invite* tous les États, les organes intergouvernementaux, les organismes du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales :
  - a) À donner effet aux recommandations contenues dans le Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement adopté par la Conférence de Stockholm;
  - b) À coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin d'assurer le suivi efficace du Plan d'action;
  - c) À intensifier leurs efforts pour intégrer la dimension culturelle dans leurs programmes et projets de développement, pour assurer un développement durable qui respecte pleinement la diversité culturelle en tenant compte de leurs valeurs et de leur identité culturelles;
3. *Encourage* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à poursuivre sa mission de promouvoir dans tout le système des Nations Unies une plus grande compréhension des rapports essentiels entre la culture et le développement,

---

<sup>1</sup> Voir la résolution 41/187.

<sup>2</sup> A/53/321.

compte tenu de la diversité des cultures et de la nécessité d'appliquer les recommandations de la Conférence de Stockholm;

4. *Prie* le Secrétaire général, en consultation avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de soumettre un rapport sur l'application de la présente résolution à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.

---